



**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n°65 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire déléguant au Président la signature de nouvelles conventions et de nouveaux avenants avec l'EPF de Nouvelle-Aquitaine

Le Président décide de signer avec Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine et la Commune de Montendre, une convention de veille n°17-24-059 en faveur de la revitalisation du centre bourg.

Fait à Jonzac,
Le

26 JUL. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge
rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex